

Intercapi : Disparition « Autologin » (version 6.44)

1 But de ce document

Informers les fournisseurs des applications qui appellent Intercapi sur les délais et changements à venir avec la version 6.44 d'Intercapi, en particulier la disparition de l'« Autologin ».

2 Contexte

L'application web Intercapi est utilisée par diverses autres applications pour afficher les données du registre foncier suite à un appel direct via une URL qui contient les paramètres de recherche mais également les coordonnées d'authentification sous forme d'un « token ». Cette manière de se connecter est aussi appelé « autologin ». Le « token » est relié à un utilisateur qui est généré dans Capitastra avec une durée de validité limitée.

Avec la version 6.44 d'Intercapi, il ne sera plus possible de s'authentifier via « autologin », ceci principalement pour des raisons de sécurité. Sont décrits ci-après les conséquences de ce changement.

3 Conséquences de la disparition de l'autologin

- 1) Chaque utilisateur devra disposer de ses coordonnées de connexion personnelles pour pouvoir se connecter explicitement sur Intercapi (écran de « login »). La création des comptes et la communication y relative sera gérée par le Registre foncier et ne fait pas partie de ce document : Pendant les mois précédents, tous les utilisateurs externes ont été contactés pour leur demander les informations nécessaires à la création d'un compte personnel. La communication des informations liées aux comptes personnels est en cours.
- 2) L'URL d'appel doit obligatoirement être modifiée. Les détails sont décrits ci-après.

3.1 Changements dans l'URL

3.1.1 URL actuelle

Exemple d'URL actuelle (Le « Token » ne fonctionne pas pour des raisons de sécurité) :

```
https://secure.vd.ch/territoire/intercapi/faces?bfs=5882&kr=0&n1=11&type=grundstueck_grundbuch_auszug&sec=WUcNIuAaAn07zT5ky-Pi-g1sLdOQx2ccPgnp0PmINA0SComhxznkhXe6oY5P5pW2yyaZDQJaCMxhT
```

Signification des paramètres

- 1) bfs : numéro OFS de la commune
- 2) kr : numéro de district (pas utilisé)
- 3) n1 : numéro de parcelle
- 4) n2 : index 1 de la parcelle (facultatif – utilisé surtout pour les PPE)
- 5) n3 : index 2 de la parcelle (facultatif)
- 6) n4 : index 3 de la parcelle (facultatif)
- 7) type : type de page à afficher
- 8) sec : token qui permet de s'authentifier

Cette URL deviendra obsolète à partir du 10 février 2021. Une page informant du changement d'URL sera mise en place sous l'ancienne adresse mais aucune redirection automatique.

3.1.2 URL intermédiaire

Cette URL nécessite un changement minimal par contre elle sera utilisable jusqu'en mars 2022 seulement, elle devra être remplacée par la suite par l'URL définitive. Ce changement sera également communiqué en temps voulu.

```
https://intercapi.vd.ch/territoire/intercapi/faces?bfs={noCommune}&kr={district}&n1={noParcelle}&n2={index1}&n3={index2}&n4={index3}&type=grundstueck_grundbuch_auszug&sec={tokenAutologin}
```

Idéalement éliminer les paramètres « sec » et « kr » devenus obsolètes :

```
https://intercapi.vd.ch/territoire/intercapi/faces?bfs={noCommune}&n1={noParcelle}&n2={index1}&n3={index2}&n4={index3}&type=grundstueck_grundbuch_auszug
```

3.1.3 URL définitive

Le changement avec l'URL définitive est la recherche par numéro EGRID – le système appelant doit disposer de ce numéro pour pouvoir faire des appels directs à Intercapi.

Exemple d'URL définitive

```
https://intercapi.vd.ch/territoire/intercapi/ui/grundstueck/detail/uebersicht?egrid={noEGRID}
```

3.1.4 URLs pour tester

Les URLs suivants sont disponibles et pointent sur un système de test. Vous aurez besoin de coordonnées d'accès (nom d'utilisateur, mot de passe) qui peuvent être demandés au secrétariat de la Direction du Registre foncier par email : rf.inspectorat@vd.ch.

URL intermédiaire de test sans élimination des paramètres « kr » et « sec » :

```
https://valid-intercapi.vd.ch/territoire/val-  
intercapi/faces?bfs={noCommune}&kr={district}&n1={noParcelle}&n2={index1}&n3={index  
2}&n4={index3}&type=grundstueck_grundbuch_auszug&sec={tokenAutologin}
```

URL intermédiaire de test sans les paramètres « kr » et « sec »

```
https://valid-intercapi.vd.ch/territoire/val-  
intercapi/faces?bfs={noCommune}&n1={noParcelle}&n2={index1}&n3={index2}&n4={index3}  
&type=grundstueck_grundbuch_auszug
```

URL définitive – système de test

```
https://valid-intercapi.vd.ch/territoire/val-  
intercapi/ui/grundstueck/detail/uebersicht?egrid={noEGRID}
```

3.1.5 Recommandation

Dans la mesure du possible, implémenter l'URL définitive.

3.1.6 Délai

D'après la planification actuelle, la version 6.44 d'Intercapi sera disponible en production à partir du 10 février 2021.

3.1.7 Contact

Pour toute question technique, vous pouvez vous adresser à

Thomas Walther, thomas.walther@vd.ch, +41 79 312 77 61